

MADRESSA AHL OUL BEYT

LIVRE D'INSTRUCTION RELIGIEUSE ECOLE D' AHL OUL BEYT

PROGRAMME DE FIQH - CLASSE 8 – (12/13 ANS)

LEÇON 1 - SALÀTE JAMÀT (1) (Prière de congrégation)

LEÇON 2 - SALÀTE JAMÀT (2)

LEÇON 3 - NADJÀSAT

LEÇON 4 - UNE INTRODUCTION AU GHUSL

LEÇON 5 - MANIERES AUX TOILETTES

LEÇON 6 - MOUTAHHIRÀT (1)

LEÇON 7 - MOUTAHHIRÀT (2)

LEÇON 8 - SALÀTE DJOUMOU'A (Prière du Vendredi)

LEÇON 9 - SALÀTE EIDAIN (Prière des deux Idd')

LEÇON 10 - SIFÀTE SOUBOUTTIYA ET SIFÀTE SALBIYYAH

LEÇON 11 - MASSÀILS DE JABIRA

LEÇON 12 - TERMINOLOGIE ISLAMIQUE

LEÇON 13 - AHKAMOUL ISTIBRA

EXERCISES 1 - 11

CLASSE 8 - LEÇON 1**LA SALÀT DE JAMÀT****a) Les avantages spirituels et matériels**

La Salàt de Jamàt veut dire prier en congrégation (ensemble). Il y a une grande récompense quand la Salàt est accomplie en Jamàt. Elle nous procure des bénéfices aussi bien spirituels que matériels.

1- L'égalité Islamique :

En congrégation, riche et pauvre, grand et petit, tous se mettent debout, épaule contre épaule. C'est la meilleure scène de l'égalité de l'être humain.

2- L'unité :

Dans cette Salàt, tout le monde a le même Niyat, même langage, même action. Tous se courbent ensemble, tous se prosternent ensemble. Cela nous enseigne une leçon qui est : en tant que Musulmans, nous devons être unis en tout temps.

3- L'amour et la Coopération :

Les gens se rencontrent dans la Salàt de Jamàt. Ils s'informent des difficultés et des soucis des uns et des autres et essayent de s'entraider. On y apprend des choses nouvelles. L'amour mutuel s'y développe. Des cercles d'amitié s'y élargissent. Nous y trouvons des opportunités pour améliorer notre vie grâce aux expériences des autres.

4- La Discipline :

Quand nous accomplissons la Salàt de Jamàt, nous mettons en rang, suivons l'Imam de Jamàt et pratiquons notre obéissance à Allah. Cela instaure un esprit de discipline qui est un élément nécessaire dans la vie d'une communauté.

5- Le Prestige de l'Islam :

Notre mosquée reste florissante grâce aux Salàts de Jamàt. Ce qui augmente le prestige des Musulmans, et l'Unité des Musulmans impressionne fortement les ennemis.

6- Récompenses illimitées :

Allah a mit une grande récompense pour la Salât de Jamât. Notre Saint Prophète (saw) et nos Saints Imams (as) ont beaucoup insisté sur la Salât de Jamât. Par conséquent, nous devrions accomplir la Salât en Jamât autant que possible.

Si 2 personnes sont présentes en Jamât, chaque Raka'at = 50 prières
Si 3 personnes sont présentes en Jamât, chaque Raka'at = 600 prières
Si 4 personnes sont présentes en Jamât, chaque Raka'at = 1,200 prières
Si 5 personnes sont présentes en Jamât, chaque Raka'at = 2,400 prières
Si 6 personnes sont présentes en Jamât, chaque Raka'at = 4,800 prières
Si 7 personnes sont présentes en Jamât, chaque Raka'at = 9,600 prières
Si 8 personnes sont présentes en Jamât, chaque Raka'at = 19,200 prières
Si 9 personnes sont présentes en Jamât, chaque Raka'at = 36,400 prières
Si 10 personnes sont présentes en Jamât, chaque Raka'at = 72,800 prières
Si plus de 10 personnes sont présentes en Jamât, chaque Raka'at = valeur inestimable, Seul Allah peut les compter.

Il n'est pas besoin de mémoriser ce qui est ci-dessus ! C'est tout simplement pour vous montrer l'importance de Jamât et la différence entre prier seul et prier en Jamât. On voit que s'il y a plus de 10 personnes dans la Salât de Jamât, la récompense de chaque Raka'at ne peut être estimé par personne sauf Allah.

Quelques vocabulaires :

IMAM : celui qui dirige la prière.

MAMOUM : Celui qui prie derrière l'Imam.

FOURADA : Prier seul.

CLASSE 8 - LEÇON 2**SALÀT DE JAMÀT (2)****b) L'importance de Salàt de Jamàt**

Elle peut être comprise par les faits suivants :

- 1- Comme expliqué plus haut, la récompense est illimitée.
- 2- Il est meilleur d'attendre quelques instants pour rejoindre la Salàt de Jamàt que de prier seul au premier temps (Awwalé Wakht)
- 3- Si quelqu'un a déjà accompli ses prières wadjib en fourada et voit que la Salàt de Jamàt commence, alors il peut rejoindre la Salàt de Jamàt et refaire la même prière et gagnera ainsi plus de çawàb.
- 4- Si un père et une mère ordonne à leur fils de prier en Salàt de Jamàt et qu'en désobéissant cet ordre, il craint de les contrarier, alors il est wàdjib pour le fils de prier en Jamàt.
- 5- Ceux qui ne savent pas prononcer ou réciter correctement devraient prier en Jamàt pour apprendre la récitation correcte.
- 6- Selon certains érudits (Oulémas) on ne peut pas prier en Fourada pendant que la Salàt de Jamàt est en cours.
- 7- Si l'on ne peut considérer un Imam particulier comme « àdil » et qu'on est déjà à l'intérieur de la mosquée, alors on doit, soit prier en Fourada entre le Azàne et l'Iqàmah, soit attendre par respect que la Salàt de Jamàt soit terminée, pour prier en Fourada .
- 8- L'augmentation de Roukn intentionnellement ou non invalide la prière, mais en prière de congrégation, une telle augmentation est permise à cause de l'importance de la Salàt de Jamàt (Détails à venir plus tard)

c) Comment rejoindre la Salàt de Jamàt.

1. Dans le 1er ou 2ème Raka'at de Salaat de Jamàt, il est meilleur de rejoindre alors que l'Imam est en train de réciter la première ou la deuxième sourate ou en Roukou'
2. Dans le 3ème ou 4ème Raka'at de Salaat de Jamàt, il est meilleur de rejoindre quand l'Imam va au Roukou'. Si vous joignez pendant le Qiyàm, alors que l'Imam est en train de réciter silencieusement le Tasbihaté

'Arba'a, alors vous devez au moins réciter la sourate Al Hamd et si vous ne pouvez compléter la récitation de la sourate Al Hamd et que l'Imam se relève du Roulou', alors vous devez changer votre Niyyat en prière Fourada et compléter la Salât comme Fourada.

3. Si vous entrez dans la mosquée et que vous ne savez pas quel Raka'at est en cours, alors vous devez attendre jusqu'à ce que l'Imam va au Roukou'.
4. Si vous entrez dans la mosquée et vous arrivez à savoir que c'est la dernière Sadjdah de la dernière Raka'at et que vous voulez joindre la Salât de Jamât pour avoir le çawâb de Jamât, alors vous devez faire le Niyyat et Takbiratoul Ehrâm et joindre la Salât de Jamât dans la Sadjdah, et puis quand l'Imam termine le Tashahoud et le Salâm, vous devez vous lever et commencer la récitation de la 1^{ère} et la 2^{ème} sourate.
 - a) Dans ce cas, durant le Tashahoud et Salâm, vous devez lever vos genoux du sol et placer les paumes de main au sol jusqu'à ce que l'Imam finisse la Salâm.
 - b) La levée de genoux est aussi à suivre en Tashahoud et Salâm si vous joignez en 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} Raka'at.
5. Les Mamoumine (pl. de Mamoum) priant derrière l'Imam doivent réciter tous les Zikr, sauf la 1^{ère} et la 2^{ème} sourate dans le 1^{er} et 2^{ème} Raka'at.
6. Il est nécessaire pour vous de réciter silencieusement toutes les récitations wadjibs ou sounnates en suivant l'Imam et non avant l'Imam, en particulier intentionnellement car cela rend votre Salât Bâtil.

d) Les Conditions de La Salât de Jamât.

1. Dans le premier rang, immédiatement après l'Imam, il est Sounnate que les personnes âgées ou instruites s'y joignent.
2. Les voyageurs qui prient La Salât Qasr (prière de voyageur) ou ceux qui ont des problèmes de gaz ne devraient pas rester en 1^{ère} ligne.
3. Il faut se mettre debout en rang très proche, épaule contre épaule. Il est Makrouh de commencer ou joindre une 2^{ème} ligne s'il y a encore des places sur la 1^{ère}.
4. Seules les Salâtes Wadjib, Adâ ou Qazâ, peuvent être accomplies en Salât de Jamât. Les prière Sounnates, exceptées Salâtoul Eidan (les deux idd) et Salâtoul Istisqâ, ne peuvent être en Jamât.

5. Quand le Takbiratoul Ehràm est récité par l'Imam, il est meilleur que les gens de la 2^{ème} ligne disent le Takbir après ceux de la 1^{ère} ligne.
6. Si les femmes veulent joindre La Salàt de Jamàt, elles doivent être derrière la ligne des hommes (sans rideau), et s'il y a un rideau entre les hommes et les femmes, elles peuvent être au même niveau.
7. Les seules différences entre un Imam-e-Jamàt homme et femme sont :
 - a) Un imam homme peut avoir des mamoumîne hommes et femmes, alors qu'une Imam femme ne peut avoir des mamoumîne hommes.
 - b) Un Imam homme a les mamoumîne debout derrière lui, alors qu'une Imam femme a les mamoumîne (femmes) à la même ligne qu'elle pour former la 1^{ère} ligne de Jamàt.
8. Les conditions pour être l'Imam de Jamàt sont :
 - a) Etre Bàligh
 - b) Etre capable de réciter correctement (avec un Makhraj correct)
 - c) Etre Moumîne – Shia Ithna Asheri
 - d) Etre àqil (Saint d'Esprit)
 - e) Etre de naissance légitime
 - f) Etre àdil (Juste) – Celui qui n'est pas vu ou connu comme commettant les Ghounahé Kabira et dont la conduite et le comportement extérieur est en conformité avec la Shariah.

CLASSE 8 - LEÇON 3**NADJÀSSAT**

NADJIS: Les choses qui sont considérées comme rituellement impropre (selon la Shariat).

Elles sont impropres par elles-mêmes et rendent les autres choses impropres par contact. Une chose devient Nadjis (impropre) par contact avec le Nasjâssat, mais seulement si l'une des deux choses sont mouillée ou humide. Ainsi une chose Nadjis, qui est sèche, ne peut rendre une autre chose Nadjis si elle est sèche aussi.

Il y a deux sortes de Nadjâssat, et la méthode pour s'en rendre Pàk en dépend.

- a) **Hadath** : Ce sont les Nadjâssats qui exigent le Niyyat (intention) pour s'en rendre Pàk. Ce sont les Nadjâssats qui s'enlèvent avec le Wouzou ou le Ghoussl.

Le Hadath en lui-même est de deux sortes :

- i. (Grand) – qui nécessite le Ghoussl pour être rituellement propre
- ii. (Petit) – qui nécessite le Wouzou pour être rituellement propre, par exemple : dormir.

- b) **Khabath** : Ces Nadjâssat qui ne nécessitent pas le Niyyat pour être rituellement propre sont décrits ci-dessous.

Il y a 10 de ces Nadjâssats qui sont :

- | | | | |
|-------------------|---------------|------------|-------------|
| 1. L'Urine | 2. Excréments | 3. Le sang | 4. Sperme |
| 5. Le corps mort* | 6. Le Chien | 7. Le porc | 8. Le Kafir |
| 9. Liqueur | 10. Fouqqa | | |

* Notez que le corps mort nécessite le Ghoussl pour devenir rituellement propre.

L'urine et les excréments : des animaux vivants dont le sang gicle (à l'égorgement) et dont la viande est Haràm à consommer. Cependant les animaux dont la viande est Halàl devient Haràm s'il mange les ordures, par conséquent leur urine et leurs excréments deviennent Nadjis. Donc par exemple : si les vaches prennent l'habitude de manger les ordures des êtres humains, leur urine et leurs excréments deviennent Nadjis.

Ce qui veut dire que si vous voulez déterminer si l'urine et/ou les excréments sont Nadjis ou pas, vous devez voir les deux questions suivantes :

1- Est-ce que le sang de cet animal sort en giclant ?

2- Est-ce que la viande de cet est Haràm ?

Si la réponse à ces deux questions est **OUI**, alors l'urine et les excréments de cet animal particulier est Nadjis.

Le Sang : des animaux dont le sang gicle (à l'égorgeement) que leur viande soit Halàl ou Haràm.

Le Corps mort : de ces êtres dont le sang gicle. Cependant, le corps mort des animaux dont la viande est Halàl et qui sont égorgés selon la Shariat, est Pàk. Le corps mort d'un Musulman, après être lavé en accord avec le Shariat, devient Pàk. Les parties de ces corps qui sont inanimées comme les cheveux, les ongles, les os, les dents etc. ne sont pas Nadjis.

Le chien et le porc : vivant sur terre sont Nadjis, et par extension leur poils, cheveux, os, dents et sueur sont Nadjis.

Kafir : Un Kafir est celui qui ne croit pas en Dieu et au Jour de Jugement. Un moushrik est une personne qui croit que Dieu a un ou plusieurs partenaires, par conséquent il est considéré Nadjis comme un Kafir. Les « Ahlé Kitàb » qui renie le Prophète Mohammad Moustafa (saw) sont aussi Nadjis. Le corps de tous ces genres de personnes est Nadjis, y compris leurs cheveux, ongles, dents et sueur.

Liqueur : ce liquide intoxicant est Nadjis

Fouqqa : C'est la bière qui est Nadjis.

CLASSE 8 - LEÇON 4**Une Brève introduction au Ghoussl
(Les détails viendront en Classe 9)**

Ghoussl est un mot arabe signifiant « prendre un bain pour laver le corps ». La Shariah islamique a rendu le Ghoussl Wàdjib dans certaines circonstances et Sounnat dans d'autres. Dans le cas de Ghoussl Sounnat, il y a beaucoup de çawàb. La méthode pour accomplir le Ghoussl est indiquée par la Shariah et ne peut être faite d'aucune autre façon que celle prescrite.

Les types de Ghoussl : Comme précisé plus haut, le Ghoussl peut être Wàdjib ou Sounnat.

Il y a 7 Ghoussl Wàdjib parmi lesquels : Ghousslé Mayyit, Ghoussl Massé Mayyit, Ghoussl de Nazr, Qasm et Ahad etc.

Il y a de nombreux Ghoussl Sounnat. L'un des plus importants est le Ghousslé DJouma' (vendredi) qui est très recommandé par nos Massoumine (as). Un autre Ghoussl Sounnat est le Ghousslé Eid (Jour de Eidoul fitr ou Eidoul 'azhà)

Les conditions de Ghoussl :

- a) L'eau du Ghoussl doit être Tahir, Moutalq et Moubah.
- b) La place où le Ghoussl est accompli doit être Moubah, ainsi que les ustensiles (récipients etc.) utilisés durant le Ghoussl doivent être Moubah et non fabriqués en or ou argent.
- c) Avant de commencer le Ghoussl, votre corps doit être propre de tout Nadjàssat tels que le sperme ou le sang du Haizh.
- d) Le Ghoussl doit être accompli avec l'intention de QOURBATAN ILALLAH, c'est-à-dire pour s'approcher d'Allah et pour obéir Son ordre.
- e) Le Ghoussl doit être accompli par soi-même et non avec l'aide de quelqu'un, sauf en cas de maladie.
- f) L'usage de l'eau pour le Ghoussl ne doit pas être nocif pour sa santé.

g) Les substances grasses ou tout autres saletés qui empêcheraient l'eau d'atteindre le corps doivent être enlevées. Ainsi, l'huile ou le gel des cheveux, le vernis à ongle, le rouge à lèvres etc. doivent être complètement enlevés avant d'accomplir le Ghoussl.

Comment accomplir le Ghoussl :

Il y a deux méthodes.

1. Ghousslé Tartibi : C'est le Ghoussl qui s'accomplit par séquences. Après le Niyyat, d'abord, laver toute la tête jusqu'au cou. Puis le reste du corps doit être lavé, ou laver d'abord toute la partie droite du corps y compris les parties intimes, ensuite toute la partie gauche du corps (avec les parties intimes).

2. Ghousslé Irtimàssi : C'est le Ghoussl qui s'accompli en une seule fois par plongée dans l'eau. Il peut se faire donc soit dans la mer, soit rivière, piscine ou un grand bac d'eau de plus d'un « Kour ». Après le Niyyat, plonger tout le corps entièrement.

CLASSE 8 - LEÇON 5**Les Manières dans les toilettes**

Règlement d'usage des toilettes

1. L'endroit où l'on s'assied pour uriner ou pour aller à la selle doit être tel que nos parties intimes soient cachées (du regard des autres).
2. Entrer dans les toilettes par le pied gauche et s'appuyer sur le pied gauche pour s'asseoir.
3. Il est harâm d'uriner ou aller à la selle dans les places suivantes :
 - Dans la propriété de quelqu'un sans son autorisation.
 - Dans une place exclusivement réservée pour un certain groupe (pour une personne ne faisant pas parti du groupe).
 - Sur la tombe d'un musulman et dans toutes les places saintes (Mosquée, Imamwara etc..).
4. Il est harâm d'être face ou de dos à la Qiblâ au moment d'uriner ou aller à la selle.
5. Après avoir uriner, il faut se laver deux fois (meilleur trois fois).
6. Après être allé à la selle, il faut se nettoyer à l'eau, sinon si les parties peuvent être nettoyée avec du papier sec et propre (tahir), il faut utiliser trois pièces distinctes. Il est meilleur de se laver à l'eau après les selles, bien que, le papier et l'eau peuvent être utilisés.
7. Il est harâm d'utiliser les objets sacrés pour se nettoyer après les selles, tels que Khaké Shifâ, papier portant les noms d'Allah, de Massoumine (a) etc..
8. Il est Makrouh de parler dans les toilettes.
9. Il est interdit d'uriner dans les endroits suivant et sous certaines conditions:
 - En étant debout (Uriner debout provoque des punitions sévères après la mort).
 - A un endroit où l'on peut éclabousser les autres personnes.

- Dans l'eau
- Dans les terriers (trou sous terre des animaux)
- Sur les routes
- Près des murs des Masdjids (Mosquées)
- Aux alentours des maisons
- Sous les arbres fruitiers
- Les endroits susceptible de mettre mal à l'aise les gens

CLASSE 8 - LEÇON 6**LES MOUTAHHIRÀTS (1)**

Il y a 12 Mutahhiràts qui rendent les Pàk, les choses Nadjis.

Ils sont :

- | | | | |
|--|-----------------------|--------------|---------------|
| 1. L'eau | 2. La terre | 3. Le soleil | 4. L'Istihàlà |
| 5. L'Inqilàb | 6. L'Intiqal | 7. L'Islam | 8. Taba'iyat |
| 9. Zawal-é-ain | 10. Ghaybat-é-Mouslim | | 11. L'Istibrà |
| 12. Le sang restant après engorgement. | | | |

1. L'eau :

Il y a deux sortes d'eau :

Eau pure (Moutalq) :

C'est l'eau qui n'a subi aucun changement dans sa couleur, son odeur et son goût. L'eau Moutalq peut rendre Pak une chose Nadjis.

Eau mélangée (Eau Mouzaf) :

L'eau Mouzaf ne peut rendre Pak quelque chose de Nadjis. Elle devient Nadjis si elle entre en contact avec un Nadjàssat.

Les eaux suivantes sont des eaux Moutlaq :

1. Eau des pluies.
2. Eau courante (y comprise eau du robinet).
3. Eau de puits.
4. Eau dormante (Bassin) de plus d'un Kourr (Abé Kaçîr).
5. Eau dormante (Bassin) moins d'un Kourr (Abé Qalîl)

L'eau d'un Kourr est l'eau d'un Bassin ayant un volume de plus de 384 litres. (un bassin cubique de 72,68 cm de côté).

L'eau de moins d'un Kourr devient Nadjis si elle entre en contact d'un Nadjàssat.

L'UTILISATION DE L'EAU POUR LE NETTOYAGE

<i>Les choses Nadjis à laver</i>	<i>Nombre de lavages avec Abé Kaçir</i>	<i>Nombre de lavages avec Abé Qalil</i>
Vêtement rendu Nadjis par l'urine	Une fois (Meilleur deux fois)	Deux fois (Meilleur trois fois)
Vêtement Nadjis par autre chose que l'urine	Une fois	Deux fois
Corps rendu Nadjis par l'urine	Une fois	Deux fois
Corps Nadjis par autre chose que l'urine	Une fois	Une fois
Ustensiles Nadjis	Une fois	Trois fois
Ustensiles léchés par un cochon ou un rat y meurt	Sept fois	Sept fois
Ustensiles Nadjis par liqueur	Trois fois	Trois fois
Ustensiles léchés par un chien ou la salive d'un chien y tombe	Frictionner avec de la terre humide, puis laver trois fois	Frictionner avec de la terre humide, puis laver trois fois

En plus d'être Tahir et Moutlaq, l'eau ne doit pas être devenue Mouzàf (par contact) au moment de rendre Pàk, la chose Nadjis. Ainsi, pour nettoyer avec de l'eau, il est nécessaire d'enlever d'abord le Nadjàssat par lavage de la chose Nadjis. Les vêtements doivent être essorés après chaque lavage.

CLASSE 8 - LEÇON 7**LES MOUTÀHHRÀTS (2)****2. LA TERRE:**

Si la semelle d'une chaussure ou la plante des pieds devient Nadjis en entrant en contact avec une Nadjassat en marchant, elle peut se rendre Pak en marchant un moment sur un sol propre et sec jusqu'à ce que le Nadjassat disparaisse.

3. LE SOLEIL :

Il peut rendre Pak ces choses qu'on ne peut déplacer, par ex. Un mur, une rue, le sol, les portes et fenêtres etc. Une fois le Nadjassat enlevé de ces choses et l'endroit du Nadjassat rendu humide, les rayons directs du soleil vont les rendre Pak.

4. ISTIHALA (changement chimique ou moléculaire) :

C'est la cas où une chose Nadjis change totalement de telle sorte que sa matière d'origine n'y subsiste plus. Par ex. Un bâton Nadjis brûle et devient de la cendre, ou bien un chien mort se décompose et devient poussière.

5. INQUILAB :

C'est le changement de propriétés de la chose Nadjis (qui est différent de changement de matière). Par ex. Quand le vin tourne en vinaigre, par suite de l'évaporation de 2/3 de son contenu.

6. INTIKAL :

C'est le changement de place dans certains cas. Quand une chose Nadjis se mélange avec une autre qui est Pak, elle devient Pak. Par ex. Un moustique suce du sang humain (qui est Nadjis), après un laps de temps, ce sang « devient » son propre sang qui est Pak.

7. ISLAM :

Quand un mécréant croie en l'Unicité d'Allah et au Prophète Mohammad (saw), alors il devient Pak.

8. TABA'IYAT :

C'est le cas où quelque chose de Nadjis devient Pak relativement (rationnellement ou par automaticité). Par ex.

a- Quand un Kafir devient Musulman, donc Pak, ses enfants mineurs (Non Baligh) deviennent automatiquement Pak.

b- Quand un puits devient Nadjis et qu'on le rend Pak en y tirant une certaine quantité d'eau, alors, ses parois, la corde et le sceau qui sert à tirer l'eau deviennent automatiquement en même temps Pak.

c- Quand on lave une chose Nadjis, d'abord nos mains deviennent Nadjis par contact, puis elles deviennent automatiquement Pak en même temps que la chose lavée.

d- Quand le vin tourne en vinaigre et devient Pak, alors le contenant (récipient) devient Pak aussi.

e- La civière en bois ou ciment sur lequel repose un corps mort, ainsi que le linge qui couvre ses parties intimes, deviennent Pak en même temps que le corps qui reçoit le Ghousslé Mayyit.

9. ZAWAL-E-AIN :

S'il y a un Nadjassat sur le corps d'un animal, il devient propre si ce Nadjassat est enlevé par friction. Il n'est pas nécessaire de le laver. De même, s'il y a du sang dans la bouche ou sur le nez et qu'il est enlevé, cette partie devient Pak.

10. GHAYBAT-E-MOUSLIM :

Si vous savez que le linge d'un musulman, respectant strictement la Shariah, est devenu Nadjis, et qu'ensuite il s'absente de vos yeux pour un temps assez long, suffisant pour rendre Pak son linge, et que vous le revoyez avec le même linge, alors vous devez croire qu'il a rendu son linge Pak.

11. ISTIBRA :

Les animaux Halâl tels que vache, mouton & poulet, deviennent Nadjis quand ils mangent les déchets humains. Ces animaux peuvent être rendu Pak en les éloignant de ces déchets et les nourrissant de choses Pak pendant un nombre de jours précis. Ainsi, pour une vache cette période est de 20 jours, pour le mouton : 10 jours, et pour le poulet : 3 jours/

12. SANG RESIDUEL APRES EGORGEMENT :

Quand on égorge un animal selon le Shariat, et que son sang gicle et sort en quantité suffisante, alors le sang résiduel dans son corps est Tàhir

CLASSE 8 - LEÇON 8**SALAATOU L DJOUMA' (Prière du Vendredi)**

En présence de l'Imam (a) ou son représentant spécial, La Prière du Vendredi est un Wadjibé 'Ayni à la place de Zohr. Dans ce cas, on ne fait pas la prière de Zohr.

Durant la période de Ghaybat de notre Imam (a), s'il n'y a pas de représentant spécialement nommé, la prière du Vendredi et la prière de Zohr deviennent Wadjibé Takhyri.

Allah swt dit dans la Sourate DJouma' (62 :9)

« ô vous qui avez cru ! Quand on appelle à la Salat du jour du Vendredi, accourez à l'invocation d'Allah et laissez tout négoce. Cela est bien meilleur pour vous, si vous saviez ! »

Wadjibé Takhyri : veut dire qu'on a le choix entre les deux Wadjibâtes, mais on ne peut les abandonner tous les deux. Par exemple, dans le 3^{ème} et 4^{ème} rakât des prières quotidiennes, on doit réciter soit la sourate al Hamd, soit le Tasbihâté 'Arbâ, mais on ne peut les deux. Ces deux récitations sont dans ce cas des wadjibâté Takhyri.

Il y a certaines conditions dans le Prière du Vendredi :

1. La prière du Vendredi doit être accomplie en Jamà'at.
2. Il faut au moins 5 (meilleur 7) personnes, y compris l'Imam.
3. Une seule prière de Vendredi doit être tenue dans un rayon de 5 Km. Si deux prières sont organisées à l'intérieur de cette distance, la dernière sera nulle et invalide.
4. Il faut que deux sermons (Khoutbâ) soient délivrés par l'Imam avant la prière et attentivement écoutés par au moins 4 (meilleur 6) personnes. Le premier sermon doit porter sur les affaires courantes, notamment les affaires affectant les Musulmans. Le second doit concerner les Sourates ou les versets du Saint Coran.
5. Comme expliqué plus haut, il n'est pas wadjib de tenir absolument la Prière du Vendredi. On peut faire la prière de Zohr à la place. Mais si la prière du Vendredi est tenue par un Imam 'Adil, alors il est Ehtiyâté Wadjib d'y participer.

Ehtiyàté Wadjib : veut dire que le Moujtahid 'Aalam (qui utilise ce terme) le considère comme wàdjib, mais il autorise à suivre l'avis d'un autre Moudjtahid 'Aalam pour ce massàél. Dans le cas où vous choisissiez de suivre l'opinion d'un autre 'Aalam, alors vous devez considérez ce fatwa wadjib et s'y conformer. (Voir détail sur Taqlid – Classe 9)

Méthode de prière :

La Prière du Vendredi comporte deux rakàts. Dans le premier rakàt il est sounnate de réciter la sourate DJouma', après la sourate « Al Hamd » et dans le deuxième rakàt, la sourate Mounafiqoune, après la sourate « Al Hamd ».

Qounout :

Il est sounnate de faire deux Qounout dans cette prière. Dans le premier rakàt, avant le Roukou, et dans le second rakàt, après le Roukou. Voici le qounout spécial pour le vendredi :

« Allàhoumma inna 'abidam min 'ibàdikas saléhîne, Qâmou bikitabika wa sounnati Nabiyika fajzehim anna khayral jazà »

(Ô Allah, certains de Tes servants pieux se tiennent debout fermement avec Ton Livre et les traditions de Ton Prophète, Tu les récompenses de la meilleure façon parmi nous).

CLASSE 8 - LEÇON 9**SALAATOUL EIDEIN (Les prières d'Eid)**

Les Musulmans observent deux grandes fêtes chaque année. Le premier est l'Eid oul Fitr (1^{er} Shawwal) et l'autre est Eid oul Hajj (10 Zilhajj). Ces deux jours sont des jours de grandes festivités.

Eid oul Fitr est observé à la fin du Saint mois de Ramazâne. Les jeûnes créent les sentiments de piété, spiritualité, patience, satisfaction et sacrifice. La fête chez les Musulmans ne signifie pas DANSER ou CHANTER. Nous nous soumettons totalement à Allah en offrant la prière d'Eid pour ces bénéfices religieux, spirituels et moraux que nous avons acquis durant le Saint mois de Ramazâne.

Eid oul Azha est observé le jour où le Prophète Ibrahim (as) a voulu sacrifié son fils Ismaël en obédience à l'ordre d'Allah swt. Le Saint Coran a rapporté l'entière histoire, qui est un grand exemple d'autosacrifice. La fête d'Azha est en souvenir de ce sacrifice. Il nous rappelle que toutes nos propriétés, tout ce que nous avons, y compris nos vies et celles de nos êtres chers doivent être sacrifiées dans la voie d'Allah si nécessaire. Et encore dans ce cas, nous offrons une prière spéciale : La Prière d'Eid.

La Prière d'Eid est sounnate (non Wadjib) durant le Ghaybat de notre Imam (as).

Méthode de prière :

Le Nyat (intention) doit être fait ainsi : J'accomplis deux Rakàts namàze d'Eid oul Fitr (ou Eid oul Azha) sounnate qourbatan llallah.

Dans le premier rakàt, il est sounnate de réciter la sourate 'Aalà (87), après la sourate Al Hamd, puis accomplir 5 qounouts (voir récitation ci-dessous), ponctués par les takbirs (Allàho Akbar), puis accomplir le Roukou et les Soudjoudes.

Dans le 2^{ème} Rakàt, il est sounnate de réciter la sourate As Shams (91), après la sourate Al Hamd, puis accomplir 4 qounouts (voir récitation ci-dessous), ponctués par les takbirs (Allàho Akbar), puis accomplir le Roukou et les Soudjoudes.

Il y a donc au total 9 qounouts.

Voici le dou'a du Qounout :

Bismillàhir Rahmànir Rahîm,

Allàhoumma ahlal kibriyà'é wal'azamate wa ahlal joudé wal jabaroute wa ahlal 'afwé warrahmah wa ahlattaqwa wal maghférah ass-aloka béhaqqé hàzal yaoumil lazi ja'altahou lil mouslimîna 'éida walé Mohammadine sallallàho 'alayihé wa àléhi zoukran wa karàmatan wa sharafan wa mazîda, an-tosallé ya'alà Mohammad wa àlé Mohammad, wa an-toud khélani fi koullé khairine adkhalta fihé Mohammadane wa àla Mohammad, wa an-toukhréjani mine koullé sou'îne akhradja mine-hou Mohammadane wa àla Mohammad, salawàtoka 'alayhé wa 'alayhim adjma'îne.

Allàhoumma inni ass-aloka khaira mà-assàlaka béhi 'ibàdoka-saléhoun wa a'ouzo béka mimmasta-àza minho 'ibàdokal moukhléssoune

CLASSE 8 - LEÇON 10**SIFÀTÉ SOUBOUTIYA**

Les attributs positifs qui sont appropriés pour Allah sont appelés "Sifaté Souboutiya". Ils sont nombreux, mais en général nous en retenons huit qui sont :

1. **Qadîm** : veut dire qu'Allah est ETERNEL. Il n'a ni commencement ni fin.
2. **Qàdir** : veut dire qu'Allah est Omnipotent. Il a pouvoir sur toute chose et sur toute affaire.
3. **Aalim** : veut dire qu'Allah est Omniscient. Il a le savoir de toute chose. Rien ni personne ne peut se cacher de Lui. Aucun secret pour Lui.
4. **Hay** : veut dire qu'Allah est Vivant et restera Vivant pour toujours.
5. **Mourîd** : veut dire qu'Allah a sa propre raison dans chaque affaire. Il ne fait rien par envie ou impulsion.
6. **Moudîk** : veut dire qu'Allah voit et entend sans le besoin d'avoir des yeux ou des oreilles.
7. **Moutakallim** : veut dire qu'Allah est Maître du Monde. Il peut faire parler ce qu'il veut comme Il l'a fait de l'arbre pour le Prophète Moussa (as) et du « Rideau de Lumière » pour le Saint Prophète (as).
8. **Sadiq** : veut dire qu'Allah est véridique dans ses paroles et promesses.

SIFÀTÉ SALBIYA

Ce sont les attributs négatifs qu'on ne peut trouver dans Allah. Ils sont nombreux également, mais on en cite huit. Ils sont :

- 1. Sharîk** : le mot « sharîk » signifie collègue, confrère ou partenaire. Allah n'a jamais un associé ou un partenaire.
- 2. Mourakkab** : veut dire composé ou mixé. Allah n'est fait de rien. Il ne peut être divisé même en imagination.
- 3. Makàn** : veut dire une place (endroit). Allah n'a aucun lieu fixe et n'a pas de corps. Il est partout.
- 4. Houloul** : veut dire « entrer ». Rien ne peut entrer dans Allah et Il n'entre dans aucun corps ni objet ; par ex. comme croient les chrétiens que Jesus est ressuscité en tant qu'Esprit de Dieu.
- 5. Mahalé Hawadis** : veut dire sujet aux changements. Allah ne change pas dans le temps.
- 6. Mar-î** : veut dire visible. Allah n'est pas visible. Il n'a jamais été vu et ne sera jamais vu, car il n'a pas de corps.
- 7. Ihtiyaj** : veut dire dépendance ou besoin. Allah ne dépend ni n'a besoin de rien ni personne.
- 8. Sifaté Zayd** : veut dire qualification acquise. Les attributs d'Allah ne sont pas distinct de « Son Etre ». Par ex. nous disons qu'Allah est « Aalim », cela ne veut pas dire que Son Savoir est séparé de Son Existence. Il n'y a jamais eu de moment où Il avait moins de savoir qu'à un autre moment.

CLASSE 8 - LEÇON 11**MASSAEL DE DJABIRA****Qu'est ce que le Djabira ?**

Le pansement (bandage ou plâtrage) mis sur une blessure ou un os fracturé ou encore un produit (crème etc..) appliqué sur une blessure est appelé DJABIRA.

En jurisprudence islamique, Djabira est l'élément ou le médicament utilisé pour le pansement ou bandage.

Wouzou-al-djabira signifie le Wouzou sur le bandage ou attelle fixé sur ces parties du corps concernés par le Wouzou.

Quand faire le Wouzou al-djabira ?

Le Wouzou al-djabira peut seulement se faire dans les cas suivants :

1. Si le bandage est sur une blessure où la peau est coupée ou déchirée, à condition que le bandage ne couvre pas complètement la partie concernée par le Wouzou.
2. S'il y a une attelle pour garder le membre dans une position donnée, à condition que l'attelle ne couvre pas complètement la partie concernée par le Wouzou

Wouzou Al-Djabira

<p>Bandage sur une peau déchirée ou coupé</p> <p>+</p> <p>Ne doit pas couvrir complètement la partie concernée par le Wouzou</p>	<p>Attelle sur un membre fracturé</p> <p>+</p> <p>Ne doit pas couvrir complètement la partie concernée par le Wouzou</p>
--	--

Question:

Comment devrait-t-on faire le Wouzou si le bandage ou l'attelle couvre complètement une des parties concernées par le Wouzou ?

Dans ce cas :

<p>Si la partie couverte est le ou les pieds, Alors faire Tayammoum</p>	<p>Si la partie couverte est l'avant bras ou le visage, Alors faire le Wouzou al-djabira</p>
---	--

S'il est possible de laver la blessure en enlevant le bandage, alors on doit faire le Wouzou normalement. S'il n'est pas possible d'enlever le bandage, alors il suffit de passer la main sur le bandage complet.

QUESTION :

Si le bandage concerne seulement une blessure légère ou l'esthétique, alors on doit faire le Wouzou normalement si possible, sinon faire un Tayammoum.

DJABIRA – Quand faire le Taymmoum et quand le Wouzou

1. S'il y a une blessure ouverte ou si l'os est cassé dans une des parties concernées par le Wouzou (les parties du corps sur lesquelles on fait le Wouzou, y compris les Massàh ; pieds et tête) et si l'eau n'est pas nuisible, alors le Wouzou doit être accompli comme normalement.
2. S'il y a une blessure ouverte ou si l'os est cassé, sur les bras, et si l'eau y est nuisible, alors la partie restante doit être lavée de haut vers le bas. Il est meilleur de passer une main humide (comme quand on fait le Massàh) sur la blessure, si cela n'est pas nuisible. Puis nouer un morceau de linge Pàk par-dessus la blessure puis passer encore la main humide sur le linge.
3. S'il y a une blessure ouverte ou un os cassé sur la partie avant de la tête ou des pieds, et qu'il est impossible d'y accomplir le Massàh, alors il est nécessaire de faire d'abord un Tayammoum, puis faire le Wouzou. On doit couvrir la blessure avec un morceau de linge Pàk et faire le Massàh dessus.

4. S'il y a un pansement ou bandage noué sur la blessure et qu'il n'y a pas de mal à mettre l'eau dessus, alors il faut enlever le pansement ou bandage et faire le Wouzou normalement.
5. S'il n'est pas possible d'enlever le Djabira de la blessure et que le Djabira et la blessure sont Pàk, et s'il est possible que l'eau atteigne la blessure (à travers le Djabira) sans en être nuisible, alors faire le Wouzou de manière que l'eau atteigne la blessure.
6. Quand le Djabira n'est pas facile à enlever et que la blessure du Djabira est Najis, alors avant de faire le Wouzou, ils doivent être rendu Pàk. Mais dans le cas où il est impossible ou nuisible de rendre Pàk la blessure ou le Djabira, alors il faut accomplir un Tayammoum.
7. S'il le bandage couvre entièrement le visage et un bras ou les deux bras, alors il faut faire un Tayammoum puis faire le Wouzou sur le Djabira.
8. Les vêtements de prière ne doivent pas être en peau d'animaux Haràm ou en soie (pour les hommes). Mais il n'y a pas de mal si le Djabira est fait de ces matières.
9. S'il y a un Djabira sur la paume des doigts, et si une main humide passe dessus durant le Wouzou, alors le Massàh de la tête ou des pieds doit être fait avec la même humidité du bandage de la main. Sur une des parties concernées par le Wouzou, s'il y a autre chose que médicaments, difficilement enlevable, par ex la peinture, alors il faut faire un Tayammoum.
10. Similairement au Wouzou, les règles du Djabira s'applique également au Ghoussl. Dans ces circonstances, seul le Ghousslé Tartibi est permit. (Le Ghousslé Irtimassi ne peut être fait.)
11. Dans le cas où il y a une blessure dans une partie du corps et que le Ghoussl est dû, alors il faut choisir entre faire le Taymmoum ou le Ghoussl, suivant le Massàél de Djabira.
12. Si une personne n'est pas sûre si elle doit faire le Wouzou ou le Tayammoum, alors elle doit accomplir les deux.

CLASSE 8 - LEÇON 12**Terminologies islamiques****1. DJAHRIYA et IKHFATIYA :**

Les règles du Djahriya et Ikhfatiya s'appliquent sur les 17 rakàts de Salàt quotidien.

Pour les hommes :

Les Salàts de Fajr, Maghrib et Ishâ sont Djahriya, c'est-à-dire que ces prières doivent être récitées à voix haute telle que, si quelqu'un est présent dans la salle, il l'entend. Par contre le Tasbihàté 'Arbâ doit être récité à voix basse.

Les Salàts de Zohr et 'Asr suivent la règle de Ikhfàtiya dans lesquelles le Qir'at et le Tasbihàté 'Arbâ doivent être à voix basse. Cependant le reste du Zikr peut être à voix haute.

Pour les femmes:

Les Salàts de Fajr, Maghrib et Ishâ sont Djahriya, c'est-à-dire que ces prières doivent être récitées à voix haute sauf le Tasbihàté 'Arbâ.

La règle de Ikhfàtiya pour Zohr et 'Asr est que ces prières ne doivent pas être du tout à voix haute.

2. WADJIB-E-'AYNI :

C'est le wadjibàte qui est obligatoire pour chaque individu. Par exemple les Salàts

3. WADJIB-E-FAWRI :

C'est un wadjibàte qui devient obligatoire en conséquence de l'accomplissement d'un autre Wadjibate. Par ex., si vous décidez d'aller au Hajj, avant que vous en devenez Moustat'i, vous devez vous assurer d'avoir payé votre Khoums qui est aussi un Wadjibate.

4. WADJIB-E-TAKHYIRI :

C'est un Wadjibate optionnel. Exemple : dans le 3ème et 4ème Rakà'at des prières quotidiennes, il est Wadjib de réciter soit la sourate « Al Hamd » soit « le Tasbihàté 'Arbâ ». Vous pouvez donc choisir l'un des deux, mais ne pouvez pas abandonner les deux à la fois.

5. WADJIB-E-KIFAI :

C'est un Wadjibate qui est obligatoire sur tous les présents jusqu'à ce que l'un d'eux l'accomplisse. Exemple : Il y a un groupe de personnes dans une salle et qu'un arrivant dit « Salàmoun Alaykoun ». La réponse est obligatoire sur tous jusqu'à ce qu'une personne dise « Alaykoun salàme ». Un autre exemple est le Ghousl, Kafan et salàtoul Mayiit d'un mort. Il est obligatoire sur tous jusqu'à ce qu'une personne accepte de les accomplir. Dans ce cas, il est meilleur pour le dévoué de préciser dans son niyyat « wadjibé kifàï ».

CLASSE 8 - LEÇON 13**AHKAMOUL ISTIBRA**

Qu'est ce que l'Istibrà ?

L'istibrà est un acte recommandé pour les homes après avoir uriné. C'est pour s'assurer qu'aucune goutte d'urine ne reste dans l'organe urinaire. Rappelez vous que l'urine est Nadjis et que si l'on ne s'en nettoie pas correctement, le corps et les vêtements en peuvent devenir Nadjis et les A'amàles telles que la Salàt ne seront pas acceptées en état de Nadjassàt. Rappelez vous que l'Islam est la seule religion qui a rendu Wadjib la Salàt 3 fois par jour (5 prières). Ainsi, vous devez vous garder propre (Pàk) aussi souvent que possible dans la journée.

La méthode pour accomplir l'Istibrà :

Les actions ci-dessous ont pour but d'évacuer le reste d'urine.

1. Si après avoir uriné, l'anus devient impur aussi, alors il faut d'abord le rendre pàk trois fois. Ensuite, il faut appuyer trois fois la portion se trouvant entre l'anus et la « racine » de l'organe urinaire, avec le doigt Majeur de la main gauche.
2. Ensuite, accomplir trois mouvements vers l'extérieur (point de circoncision) en pressant l'organe urinaire avec le pouce et l'index de la main gauche.
3. Enfin, secouer trois fois l'extrémité de l'organe avant de le laver au moins deux à trois fois à l'aide de l'eau.

Voici l'avantage d'accomplir l'istibrà :

Si après avoir accompli l'Istibra, un liquide sort à nouveau et dont on ne sait pas si c'est de l'urine ou pas, alors vous restez encore Pàk et votre état de Taharàt n'est pas cassé, grâce à l'Istibrà.

Si vous n'avez pas accompli l'Istibrà, alors vous devez assumer si le liquide était bien de l'urine et vous aurez à vous rendre Pàk.

Exercice 1**A. Reliez les réponses correctes**

L'égalité Islamique	L'exemple d'être plus de 10 personnes dans la Salât de Jamàat
L'unité	L'action de se mettre en rang, d'aller en Roukou, Sadjdah etc. seulement après l'Imam
L'amour et la coopération	Nos Masdjid sont sont remplis et animés
Discipline	Un Niyyat, un langage et actions identiques
Récompenses illimitées	Les gens se rencontrent, l'amitié et l'affection mutuelle se développent
Prestige de l'Islam	Riches et pauvres, grands et petits tous s'alignent épaules contre épaules

B. Même exercice

MAMOUM	Celui qui a atteint l'âge de la responsabilité
JAMAAT	La personne qui prie derrière un Imam
PESH IMAM	Congrégation ou assemblée
IMAM	La personne qui prie directement derrière l'Imam
BAALIGH	La personne qui conduit la prière

Exercice 2

A. Indiquez par une lettre “F” (fort) et “D” (doucement) les récitation d’un Imam de Jamà’at dans le tableau ci-dessous :

Récitation	Zohr	Maghrib
Sourate Al Hamd		
Bismillahir Rahmànir Rahim		
Qounout		
Tasbihàté ‘Arbà’		
Zikr de Rouqou		
Zikr de Sadjdah		
Tashahoud et Salàme		
2 ^{ème} Sourate après Al Hamd		

B. Que feriez vous dans les cas suivants :

a- Vous entrez dans le Masjid pour participer à la prière de Zohr, mais vous ne savez pas dans quel Rakà’at se trouve le Jamà’at qui est debout en Qyàm ?

b- Vous avez joint le Jamà’at dans la 3^{ème} Rakà’at. L’Imam va au Roukou et va se relever mais vous n’avez pas terminé la récitation de votre sourate Al Hamd ?

c- Vous voulez joindre l’Imam en Roukou mais craignez que l’Imam se relève avant que puissiez le joindre ?

Exercice 3

A. Vous joignez le Jamà'at en Maghrib alors qu'ils sont en Qiyàm du 2^{ème} Rakàat (et ce sera votre premier Rakà'at). Listez brièvement les similitudes et les différences en actions et récitations. Ci-dessous, à gauche voici ce que l'Imam va faire ou réciter, mettez à droite ce que vous aller faire ou réciter :

2 ^{ème} Rakà'at pour l'Imam	1 ^{er} Rakà'at pour vous
Récite sourate al Hamd	
Qounout	
Roukou	
Sasjdah	
Tashahoud	
Se lève pour 3 ^{ème} Rakà'at	
3 ^{ème} Rakà'at pour l'Imam	2 ^{ème} Rakà'at pour vous
Récite Tasbihàté 'Arbà'	
Roukou	
Sadjdah	
Tashahoud	
Salàme	

B. Si le Jamà'at est dans la position suivante, pouvez vous les joindre ? Répondez par « oui » ou « non » :

Qounout	
Qiyàme après Roukou	
Entre deux Sadjdah	
Qiyàme du 1 ^{er} Rakà'at	
Salàme	
Dernier Sadjdah du dernier Rakà'at	
Tashahoud	

C. Lesquelles des prières suivantes peuvent être accomplies en Jamà'at ?
Entourez la bonne réponse

- a) Wahshat b) Soubh c) Eidein d) Joumah
e) Zohr f) Shab g) Maghrib h) Salàté Mayyit
i) 'Asr j) Istisqa (prière de pluie)

D. Vous voulez conduire la prière de Jamà'at de Zohr :

- a) Vous devez être _____, _____,
_____, _____, Bâligh et capable de réciter
correctement la Salàt.
- b) Pouvez vous prier derrière un Imam qui est un Musulman Sounni ? Oui ou non ? Justifiez votre réponse.

Exercice 4

Répondez toutes les questions en choisissant les bonnes réponses et en écrivant les lettres appropriées dans les espaces concernées.

1. Hadaçe (grand) exige les actions suivantes pour devenir Pàk :
 - a) Niyyat + Wouzou
 - b) Niyyat + Ghousl
 - c) Wouzou + Ghousl

2. L'urine & les excréments des ces êtres vivants sont Najis dont :
 - a) le sang gicle et dont la viande est Halàl à manger
 - b) le sang gicle
 - c) le sang gicle et dont la viande est Haràm à manger

3. Laquelle des choses suivantes nécessite le Niyyat pour être purifiée (Pàk) :
 - a) liqueur
 - b) corps mort
 - c) sang

4. La viande du porc est Haràm et Najis. Cependant ses poils ses ongles, ses os, et ses dents sont tous Pàk. Cette affirmation est:
 - a) fausse
 - b) vraie
 - c) ni vraie ni fausse

5. Une chose Najis rend une autre chose Najis par contact si, et seulement si:
 - a) l'une ou les deux choses sont humides et mouillées
 - b) l'une ou les deux choses sont sèches
 - c) aucune des deux propositions précédentes.

6. Quel est l'intrus?
 - a) le chien
 - b) le porc
 - c) la vache

7. Le sang d'un des êtres suivants n'est pas Najis:
- a) le serpent
 - b) l'homme
 - b) le mouton
8. Ce qui est considéré impur par la Shariat est:
- a) Pàk
 - b) Najis
 - c) Tàhir
9. Il y a deux sortes de Najàssat dépendant du fait que :
- a) l'origine du Najàssat est humaine ou animale
 - b) la méthode utilisée pour rendre Pàk
 - c) l'origine du Najàssat est un objet vivant ou non vivant
10. Un corps mort est Najis (plusieurs heures après la mort) et avant qu'on lui donne le Ghoul-e-Mayyit. Cependant, quelles sont les parties, parmi ci-dessous, restées Pàk indépendamment du Ghoul-e-Mayyit :
- a) Cheveux et ongles
 - b) Dents et Os
 - c) Tout ce qui est ci-dessus.

Exercice 6

Répondez toutes les questions en choisissant les bonnes réponses et en écrivant les lettres appropriées dans les espaces concernées.

1. Lesquels des Ghousl suivant ne sont pas Wajib:

- a) Joum'a
- b) Janàbat
- c) Nazr, Qasm & Ahd

2. Le nombre des Ghousl Wajib est :

- a) 5
- b) 3
- c) 7

3. L'eau du Ghousl doit être:

- a) Tahir, Moutlaq & Moubah
- b) Tahir, Moutlaq & Ghasbi
- c) Tahir, Moutlaq & Mouzaf

4. Le Ghousl-e-Irtimassi se fait :

- a) en étape et séquence.
- b) en lavant le corps entier en même temps.
- c) en prenant une douche normale

5. Quand on est dans les toilettes, il est :

- a) Makrouh de parler
- b) Haràm d'être face à la Qiblah
- c) les deux propositions précédentes sont correctes

Exercice 7

1. Est-ce que le sang des êtres suivants est Pàk ou Najis ? Pourquoi ?
 - a) l'homme
 - b) le serpent
 - c) le bouc

2. Vos mains sont mouillées et vous donnez la main (pour saluer) à un Kàfir; est ce que votre main devient Najis ? Pourquoi ?

3. Complétez le tableau ci-dessous: P = Pàk N = Najis F = Froid
C = Chaud

Timing	Corps Mort (P ou N)	Vous le touchez (P ou N)	Corps Mort (F ou C)
Le corps mort immédiatement après la mort			
Le corps mort, longtemps après la mort (Ghousl-e-Mayyit non donné)			
Le corps mort, longtemps après la mort (Ghousl-e-Mayyit déjà donné)			

4. Si vous touchez le corps mort (ligne 2 colonne 2, dessus), le Ghosl-e-_____ devient Wajib sur vous.

5. Comment vous lavez vous après avoir urine dans les toilettes ? (les garçons devront aussi expliquer la méthode pour accomplir l'Istibra).

6. Quel est l'avantage principal d'accomplir l'Istibra? (Garçon seulement).

Exercices 8 & 9

Répondez toutes les questions en choisissant les bonnes réponses et en écrivant les lettres appropriées dans les espaces concernées.

1. Laquelle des eaux suivantes est Moutlaq:
 - a) Eau courante
 - b) Eau de puits
 - c) Eau de pluie
 - d) Les trois réponses précédentes sont correctes.

2. Pour que un bassin soit d'un Kour, chacun de ses côtés (longueur, largeur et hauteur) doit être au moins de:
 - a) 23 cm
 - b) 69 cm
 - c) 76 cm
 - d) Les trois réponses précédentes sont correctes.

3. Votre corps s'est rendu Najis par l'urine. Pour le rendre Pàk, vous devez le laver au moins :
 - a) Une fois avec Abé Kaçir ou deux fois avec Abé Kalil
 - b) Deux fois avec Abé Kaçir ou une fois avec Abé Kalil
 - c) Une fois avec Abé Kaçir et deux fois avec Abé Kalil
 - d) Trois fois avec soit Abé Kaçir soit Abé Kalil

4. L'eau qui a changé de couleur, de gout ou d'odeur est :
 - a) Moutlaq
 - b) Pàk
 - c) Mouzaf
 - d) Najis

5. Laquelle des choses suivantes (devenues Najis) ne se rendra pas Pàk par les rayons directs du soleil :
 - a) l'arbre
 - b) la terre
 - c) les vêtements suspendus sur un fil à sécher
 - d) le mur

6. Un exemple de processus d'Inqilab est :
- un bâton Najis brûle et devient cendre
 - du vin qui s'évapore en vinaigre
 - un chien qui change en terre
 - un chien change en sel en conséquence d'être mort dans une saline
7. La principale différence entre Istihàla et Inqilab est :
- En Istihàla la forme et l'aspect changent, en Inqilab c'est la propriété qui change
 - En Inqilab la forme et l'aspect changent, en Istihàla c'est la propriété qui change
 - En Istihàla c'est un objet Najis qui est concerné alors qu'en Inqilab c'est un être vivant Najis (animal) qui est concerné
 - Il n'y a aucune différence du tout.
8. Quand un moustique suce votre sang et que vous le tuez (et don't le sang reste sur vos mains), ce sang est Pàk à condition que :
- vous soyez en Afrique
 - il y a eu un instant où le sang est devenu le sang du moustique
 - il y ait un risque que vous souffriez de maladie due à cette piqûre
 - la quantité du sang est faible
9. Un non musulman devient musulman quand il :
- commence les 5 prières quotidiennes
 - croit en l'Unicité d'Allah et aux Prophètes
 - récite la Kaléma avec conviction (certitude)
 - les deux propositions b & c ci-dessus sont correctes
10. Quand un non musulman devient musulman, parmi ceux qui sont ci-dessous, qui devient aussi automatiquement musulman ?
- ses enfants Bâligh
 - ses parents
 - ses enfants Na Bâligh
 - ses frères et soeurs
11. Si un puits devient Najis et de l'eau en est tirée jusqu'à ce qu'il devient propre, alors les parois du puits ainsi que le récipient et la corde deviennent automatiquement propre. Cela est un exemple de :

- a) Zawal-e-Ain
- b) Istibrà
- c) Tabà'iyat
- d) Istihàla

12. S'il y a du sang dans la bouche ou sur le nez, ils (bouche et nez) deviennent propre en :

- a) les lavant deux fois avec de l'eau
- b) les lavant trois fois avec de l'eau
- c) les lavant seulement une fois avec de l'eau
- d) enlevant simplement le sang. Pas besoin de les laver.

13. Si un récipient est rendu Najis par de la liqueur, vous devez le laver le nombre de fois ci-dessous soit avec Abé Kalîl soit avec Abé Kaçir :

- a) trois fois
- b) deux fois
- c) une fois
- d) autant de fois que vous le désirez.

14. Un animal Halal est égorgé selon la Shariat et son sang sort en quantité normale. Le reste de sang dans son corps est :

- a) Tàhir
- b) Najis
- c) Kour
- d) Haràm

15. Vous voyez les vêtements d'un musulman devenir Najis. Plus tard, vous le voyez avec les mêmes vêtements en train de faire la Salât. Vous pouvez penser qu'il a rendu ses vêtements propre à condition que :

- a) il est un fervent pratiquant de la Shariat
- b) il s'est absenté suffisamment pour avoir eu le temps de les nettoyer
- c) les deux propositions a & b ci-dessus sont correctes
- d) Vous le voyez nettoyer ses vêtements

Exercice 10

Notre Saint Prophète Mohammad (s) a dit que le Vendredi est le meilleur des jours de la semaine, et tout bien accompli en ce jour, multiplie les récompenses. Les prières sont immédiatement acceptées en ce jour. Le Vendredi est un jour vraiment pour nous Musulmans les bénédictions que nous pouvons gagner en ce jour sont nombreuses. Allah a spécialement béni Makka comme un endroit supérieur à tout autre lieu du monde, le mois de Ramadhan supérieur aux autres mois de l'année et le Vendredi supérieur aux autres jours de la semaine.

- a) En ce jour 6 des 14 Masoumines sont nés. Ecrivez les noms de ces 6 Massoumines nés en ce jour prééminent.
- b) Quel est le nom d'une Ziarat spéciale récitée le Vendredi? (Normalement après les prières du Vendredi). Pourquoi récitons-nous cette Ziarat le Vendredi? (Nous en tant que musulmans shiites attendons un événement spécial qui aura lieu le Vendredi)
- c) Quel est le nom du bain spécial (ghousl) accompli le Vendredi? Ce bain est-il Wajib ou Sounnat?
- d) Dans beaucoup de pays musulmans ce jour est considéré comme un jour de Idd. Mentionnez au minimum 3 choses que nous accomplissons le jour de Idd et qui peuvent aussi être accomplies le Vendredi (Note : nous pourrions accomplir ces choses en d'autres moments, mais elles sont hautement recommandées le Vendredi et les jours d'Idd).
- e) Voici 10 différents noms pour Vendredi. Reliez les noms du Vendredi à gauche avec leurs significations correctes à droite.

Yawmoul Mawloud	Jour de Piété
Yawmoul Fazl	Jour d'acceptation de Prière
Yawmoul Barkat	Jour d'Honneur
Yawmoul Rahmat	Jour de tentative
Yawmoul Ijabout	Jour de naissance du St Prophète (s)
Yawmoul Eid	Jour d'Abondance
Yawmoul Içq	Jour de Grâce
Yawmoul Ghouzwa	Jour de bénédictions
Yawmoul Karamat	Jour de clémence
Yawmoul Mazîd	Jour de Fête

Exercice 11

- a) Lisez la traduction de la Sourate Joum'a (62) du St Coran. Trouvez et écrivez les traductions des 3 versets concernant la Salât-e-Joum'a dans cette Sourate.
- b) Une des conditions de la Prière de Vendredi est que seulement une prière de vendredi peut être tenue dans un rayon de 5 kilomètres. Pourquoi cette mesure est elle nécessaire.
- c) Quels sont les avantages et bénéfices de cette prière ?
- d) Comment cette prière (qui ne peut être accomplie qu'en Jamàt) est elle différente des autres prières de Jamàt ? Donnez au moins trois raisons
- e) Quelle est la méthode pour prier cette Salât ?